

**MINISTÈRE DE TRANSPORT
OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PORTS**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
N° 15/2019**

**FOURNITURE ET INSTALLATION DES EQUIPEMENTS RESEAUX
POUR LA DIRECTION GENERALE ET LES REGIONS MARITIMES DE
L'OMMP**

L'Office de la Marine Marchande et des Ports (O.M.M.P) se propose de lancer un appel d'offres à travers le système d'achat public en ligne (TUNEPS) pour fournir, installer et mettre en exploitation un ensemble d'équipements réseaux pour la direction générale et les régions maritimes de l'Office de la Marine Marchande et des Ports (OMMP). Les prestations s'étendent à la réalisation d'une action de formation portant sur les principaux équipements à fournir, ainsi que la maintenance des équipements fournis pendant une durée de trois ans après la période de garantie.

Ce marché est composé comme suit :

- Deux Switchs niveau 3 pour la direction générale.
- Des Switchs niveau 2 pour la direction générale.
- Des Switchs niveau 2 Poe pour les différents sites maritimes.
- Des postes téléphoniques IP pour les régions maritimes.
- Formation et transfert de compétences.

Peuvent participer au présent appel d'offres, les sociétés pouvant fournir les prestations demandées.

Le soumissionnaire doit être inscrit sur le système d'achats publics en ligne TUNEPS et peut télécharger gratuitement le cahier des charges à travers le site **www.tuneps.tn**.

S'il n'est pas encore inscrit, le soumissionnaire doit contacter l'unité d'achat public en ligne (TUNEPS) via les coordonnées ci-après :

- Adresse : Bab El Assel – 1006 Tunis – Tunisie.
- Téléphone : (216) 70.130.340
- Site web : www.tuneps.tn
- E-mail : tuneps@pm.gov.tn

L'envoi des offres techniques et financières se fait obligatoirement à travers le système des achats publics en ligne TUNEPS (www.tuneps.tn), et les offres doivent être présentées conformément à l'article (9) des conditions d'appel d'offres.

Quant aux documents suivants :

* Un cautionnement provisoire ou une caution bancaire constituant un cautionnement provisoire ou bordereau de versement original d'un montant de **Trois mille (3 000) Dinars Tunisiens** au compte de l'OMMP

(Agence BNA : N° 03 003 0380115004503 94)

* l'extrait d'inscription au registre du commerce, leur envoi se fera à travers la procédure hors ligne avant la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres.

En cas de dépassement du volume maximum permis techniquement et indiqué dans le manuel des procédures de passation des achats publics en ligne TUNEPS, il est possible d'envoyer une partie de l'offre hors ligne , **à l'exception** de tous les documents constitutifs de l'offre financière ainsi que les documents relatifs aux critères d'évaluation techniques et financières. Auquel cas, le soumissionnaire est tenu de mentionner dans son offre envoyée en ligne, la liste des pièces faisant partie de son offre envoyées hors ligne.

En cas de discordance entre l'offre en ligne et les documents envoyés, en complément hors ligne, l'offre en ligne fait foi.

La partie de l'offre envoyée hors ligne doit être consignée dans une enveloppe extérieure fermée et scellée et indiquant la référence de l'appel d'offres et son objet et sur laquelle est inscrite la mention suivante :

" Appel d'Offres N°15/2019 A ne pas ouvrir "

et doivent parvenir à l'OMMP au plus tard le **Mardi 11 Juin 2019 à 10h00** par voie postale sous pli recommandé ou par rapide poste ou déposé directement au bureau d'ordre central de l'O.M.M.P au nom de :

***Monsieur le Président-Directeur Général de
l'Office de la Marine Marchande et des ports***

à l'adresse suivante :

***Office de la Marine Marchande et des Ports
Bâtiment Administratif 2060 - La Goulette***

Et ceci dans les délais fixés pour la réception des offres.

Le cachet du bureau d'ordre central faisant foi

Le dernier délai de réception des offres est fixé au **11 Juin 2019 à 10h00**

La séance d'ouverture des offres est publique et se tiendra le **Mardi 11 Juin 2019 à 10h30** au ***Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés - Bâtiment Administratif 2060 - La Goulette (bâtiment annexe)*** et les soumissionnaires sont autorisés à assister eux-mêmes ou par l'intermédiaire de leurs représentants dûment mandatés.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 120 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.